



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/057
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au sud du Sas Quinette de Rochemont sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4591 et en vue d'y stocker des matériaux inertes et y installer une base-vie.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société ALKION TERMINAL SOTRASOL, Le Port Pétrolier – 13500 MARTIGUES, SIREN n°542 057 500, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société ALKION TERMINAL SOTRASOL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-121 portant sur la dépendance susvisée le 07/12/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 1 260 m².
Durée de la convention : 18 mois environ à compter du 06/07/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-121 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.